

# DELIBERATION

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 juin 2022

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2022 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,  
Jean-Yves BILHEU

---

### REUNION DU 15 JUIN 2022

Le 15 Juin 2022 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.PAULET Jean-François, Adjoint au Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

**PRESENTS** : PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, CLEMOT Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, FRADIN Sylvie, CROISÉ Lucie, MORIN Bernadette, PICARD Céline, BODIN Dominique, BAUDU Maxime, GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc, DENIAU Lydia

**Absents** : Mr BILHEU Jean-Yves qui a donné procuration à Mme GAUVRIT Marie, Mr ROUSSEAU Jean-Pierre qui a donné procuration à Mr PAULET Jean-François, Mme GUILLAUME Virginie,

**Secrétaire de séance** : M.MAROLLEAU Pascal

---

### SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Le conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes pour l'année 2022 :

- ADMR	1 000 €
- AVENIR GYMNIQUE	2 500 €
- CAVALIERS MENEURS	500 €
- CHAPEL'GYM SENIORS	200 €
- CHAPEL'ANIM	7 000 €
- DEFENSE DES CULTURES	900 €
- DONNEURS DE SANG	500 €
- F.C.3.C.	2 000 €
- PETANQUE	400 €
- DIANE CHAPELAISE	700 €
- REBOND CHAPELAIS	2 500 €
- ST LAURENT CITY	3.000 € (subvention exceptionnelle)
- TAROT	400 €
- TENNIS CLUB	800 €
- UNC AFN	96 €

### LA STABUL' - Demande de Subvention

L'Association La Stabul' avait déposé une demande de subvention en 2021. Mr Paulet, Adjoint au Maire et Mr Marolleau, Conseiller Municipal se sont rendus sur place pour

visiter la Stabul'. Des préconisations ont été demandées à Mr Lalu, Président de l'Association. Il lui a été demandé de faire vérifier son installation électrique, de mettre des extincteurs d'enlever cartons et bois et d'ouvrir un registre de sécurité. Le conseil municipal décide de reporter la décision de subvention que lorsque les prescriptions seront établies par Mr Lalu.

### **PERSONNEL COMMUNAL - Ouverture de postes**

Le conseil municipal décide d'ouvrir trois postes d'Adjoint Technique territorial selon les critères suivants :

- Temps de travail : 35h00 par semaine chacun
- Date de recrutement : 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Rémunération sur le grade d'Adjoint Technique territorial

Le conseil municipal autorise le maire à déclarer les vacances d'emploi auprès du centre de gestion et à nommer les agents.

### **CANTINE SCOLAIRE**

#### **- Tarifs 2022/2023**

Mr Paulet, Adjoint au maire propose une augmentation de 3% des tarifs de cantine pour la rentrée scolaire 2022/2023. Le conseil municipal accepte et fixe les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

	TARIFS 2022/2023
Enfants commune	3.50 €
Enfants hors commune	3.73 €
Occasionnels commune	5.35 €
Occasionnels hors commune	5.59 €
Adultes	5.64 €

- **Tarifs des repas payés au GSMS** : Mr PAULET, Adjoint au Maire informe le conseil municipal que le prix des repas payé au GSMS pour les repas de la cantine s'élève pour l'année scolaire 2022/2023 à 2.96 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le conseil municipal valide ce tarif

### **LOTISSEMENT LA VILLE**

La maison au Lotissement La Ville a été démolie et le terrain nettoyé. L'appel d'offre va bientôt être lancé. Le plan du Lotissement peut dès à présent être mis à la disposition des personnes intéressées sachant qu'aucun prix au m<sup>2</sup> n'a été fixé pour l'instant.

### **RENOVATION DE LA CANTINE**

Le projet de rénovation de la cantine est toujours en cours. Un appel d'offres sera lancé courant septembre pour effectuer les travaux (charpente, menuiseries extérieures, acoustique...)

### **COMPTABILITE - PASSAGE A LA M57**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités

territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024.

Qu'il est proposé de devancer cette échéance et de passer à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Vu l'avis favorable de Mr Jérôme-Antoine SERRE de LOURTIUUX, Inspecteur divisionnaire du service comptable de Thouars en date du 29 avril 2022

Après discussion, le Conseil municipal décide de passer à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **VOIRIE**

Mr Paulet, adjoint au Maire, propose de faire les aménagements suivants pour la sécurité en agglomération:

- 2 panneaux lumineux 'Attention Ecole' au niveau des écoles à hauteur des passages piétons. Coût 4300 € TTC
- Indication au sol des Zones 30 sur la route (Terre-plein Route de Niort et Carrefour des Mionnières. Coût 936 € TTC
- Installation d'un coussin berlinois Rue du Cimetière après la Salle polyvalente. Coût 1.378,73 € TTC.

Le Conseil municipal accepte tous ces aménagements

### **REMBOURSEMENT AMPOULE**

Suite à un dysfonctionnement lors de la mise en route de l'Eclairage public au Village des saules, les ampoules ont toutes grillées. Monsieur Paulet propose de se faire rembourser les ampoules par l'Entreprise AUGER. Le montant s'élève à 500 €. Le conseil municipal accepte de demander le remboursement à l'Entreprise AUGER.

### **PERSONNEL COMMUNAL - Modification d'un temps de travail supérieur à 10%**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion du 31 mai 2022

Le Conseil municipal décide

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, un emploi à 15,90h/35<sup>ème</sup> temps hebdomadaire de travail d'adjoint technique territorial
- De créer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion

### **BIBLIOTHEQUE**

Mme Gauvrit, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que l'AGGLO2B souhaite installer une boîte extérieure pour les retours de livres. Le conseil municipal accepte.

Mme Gauvrit demande au conseil municipal s'il est possible de faire un coin lecture à l'extérieur de la bibliothèque. Le conseil municipal décide d'aller voir sur place pour savoir ce qu'il peut être fait.

### **JUMELAGE**

Une réunion avec toutes les associations chapelaises a eu lieu courant mai pour un projet de jumelage.

### **CHEMIN DE LA CAVE**

Mr Chaudier fait remarquer que les travaux effectués pour la réhabilitation du chemin de la cave non pas été très bien réalisée. Mr Paulet, Adjoint à la voirie l'informe que l'entreprise Charier va repasser pour refaire le bitume.

### **PROFESSIONNELS DE SANTE**

Mr Chatellier revient sur le projet de Maison de Santé suite à la réunion du 9 mai avec les professionnels de santé. Il informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec Mme Paulic et Mme False pour remettre une réunion pour avancer dans ce projet.

Prochaine réunion de conseil municipal : Mercredi 22 juillet 2022